

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 26 Juillet 2021 à 18 heures

Présents : Mmes et Mrs Laurent Pellerin / Christophe Aurejac / Cyril Delgoulet / Sandrine Geraud / Robert Leymarie / Daniel Lacombe / Georgette Raffailac / Yvon Pichon / Arnaud Bigeat / Isabelle Boterf / Mathias Navalon (18 :45)

### Ouverture de séance à 18H15

- 1- Désignation du secrétaire de séance. : Cyril Delgoulet.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 14.04.2021 et signature des délibérations.
- 3- Délibération de principe pour déposer les dossiers concernant les travaux de réhabilitation du multiple rural (Boulangerie)

Présentation par Mr le Maire de l'Avant-Projet Sommaire de Mr GWINNER, le conseil autorise Mr le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et utiles au bon déroulement de ce projet (appel d'offres, dépôt des demandes d'autorisations et etc...)

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- 4- Délibération pour le contrat annuel d'entretien et de vérification de l'installation des cloches à l'église avec la société HONORE SAS.

Contrat pour 2 ans (2021 et 2022) avec un contrôle 1/an.

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- 5- Délibération pour la convention annuelle d'entretien parasitaire avec Mr REYNIER Vincent 5D24.

Convention annuelle pour les travaux suivants :

- Taupes, rats, ....
- Destruction de nids de guêpes, frelons, frelons asiatiques, ...
- Vente de produits, ....

Coûts 0.25€ x 262 habitants = 65€<sup>HT</sup>  
0.25€ x 2145 Hectares = 536.25€<sup>HT</sup>  
-----  
601.25€<sup>HT</sup>

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- 6- Délibération pour la prise en charge des frais de transports scolaires pour le 1<sup>ier</sup> et le 2<sup>eme</sup> cycle et pour l'attribution de subvention aux parents.

- Comme tous les ans, la commune de Villac propose de prendre en charge les frais d'inscription aux transports scolaires pour les enfants domiciliés sur la commune. La prise en charge des frais d'inscription 2021/2022 se fera sur présentation du montant acquitté et des justificatifs nécessaires.

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- Le conseil vote la prise en charge des frais acquittés pour le transport scolaire et concernant l'année scolaire 2020/2021 pour les enfants de Mme Astrid Van Moorlegem (90€).

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 7- Délibération pour la prise en charge des frais des centres aérés des enfants domiciliés à Villac.

Le conseil municipal décide de la prise en charge des frais aux centres aérés de Terrasson Lavilledieu et de Badefols-d' Ans pour les enfants domiciliés à Villac et qui les fréquenteront.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 8- Délibération pour l'engrènement de Cataly et pour la demande de subvention dans le cadre des événements climatiques de début 2021 pour le pont de Brolaud et l'engrènement de Cataly.

- Après la consultation, une seule entreprise a répondu, le devis de Lagarde & Laronze est accepté pour l'engrènement à Cataly.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- Une demande de subvention auprès des services de l'état est déposée dans le cadre des événements climatiques de début d'année 2021 pour les deux points suivants :
- Engrènement de Cataly et le pont de Brolaud.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 9- Choix pour le repas du 3<sup>iem</sup> âge 2021.

Le repas aura lieu à l'extérieur cette année et si la COVID 19 le permet. La date retenue est le Dimanche 10 Octobre 2021

**Délibération de principe prise par le conseil municipal.**

- 10- Délibération sur la présentation du RPQS de l'alimentation en eau potable, exercice 2020.

La présentation du Rapport du Prix & Qualité du Service public sur l'eau potable concernant l'exercice 2020 est faite par Cyril Delgoulet. Le RPQS est à la disposition du public en Mairie (au secrétariat).

- 11- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.

- Convention avec l'école de Cublac : 124€ X 7 élèves = 868 €

**Séance levée à 20H00**